



Quels seront vos besoins financiers à la retraite?

PLANIFICATION DE RETRAITE

La cessation de votre activité professionnelle n'est pas sans conséquence sur votre budget. Afin de pouvoir envisager cette étape en toute sérénité, il est important d'appréhender vos dépenses et vos revenus futurs quelques temps auparavant, en tenant compte des objectifs que vous vous êtes fixés et de l'évolution du coût de la vie.

- Quelle sera l'évolution de vos dépenses ?
- Avez-vous des projets particuliers ?
- Quelle sera votre charge fiscale ?
- Devez-vous établir un budget ?

Le conseil patrimonial à la BCV

Votre vie est jalonnée d'étapes importantes qui influent sur votre patrimoine : vos premiers projets, la constitution de votre patrimoine, votre départ à la retraite ou la planification de votre succession sont autant de moments clés. Nous sommes en mesure de vous aider à les anticiper et à les préparer.

Ces étapes importantes de votre cycle de vie financier méritent d'être appréhendées avec soin. En complément à ce document, nous vous offrons un large éventail de prestations appropriées, qui vous permettront de couvrir tous vos besoins.

Quelle sera l'évolution de vos dépenses ?

Vos besoins ne sont pas les mêmes à 60 ans qu'à 25 ans. Le tableau ci-dessous illustre bien le phénomène. Si vos dépenses augmentent au fil des ans, elles ont tendance à diminuer à l'approche de la retraite. Cette réduction est assez nette en ce qui concerne les dépenses courantes et les charges dues aux assurances sociales. Il n'en est pas de même des primes d'assurance maladie, qui continuent leur progression. La réduction des coûts est moins évidente pour les autres éléments pris en considération, car ils dépendent beaucoup de la situation individuelle de chaque personne.

Les primes d'assurance maladie

Les coûts de la santé sont en constante progression, principalement en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et des progrès de la médecine. Pour évaluer ces coûts sur une longue période, il est préférable d'indexer les primes à un taux supérieur au taux d'inflation.

Age	-> 34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65 ans et +	
	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF
Loyer brut (y.c. charges)										
Intérêts débiteurs	18,27%	1336	16,92%	1511	15,41%	1484	16,17%	1414	20,00%	1178
Amortissement des dettes										
Dépenses courantes	48,97%	3581	48,79%	4356	46,86%	4514	45,13%	3947	46,12%	2717
Assurances sociales	12,06%	882	12,72%	1136	13,27%	1278	10,83%	947	0,41%	24
Assurance maladie	6,41%	469	6,93%	619	7,15%	689	8,15%	713	10,86%	640
Autres dépenses	3,97%	290	3,82%	341	3,90%	376	4,40%	385	5,55%	327
Impôts et taxes	10,32%	755	10,81%	965	13,40%	1291	15,32%	1340	17,06%	1005
TOTAL	100,00%	7313	100,00%	8928	100,00%	9632	100,00%	8746	100,00%	5891

Source OFS 2006

Avez-vous des projets particuliers ?

La retraite est synonyme de changement. Vos enfants sont généralement indépendants et vous avez plus de temps à accorder à vos loisirs. Peut-être envisagez-vous cependant d'épauler vos enfants lors de leurs premiers pas dans la vie professionnelle ? Désirez-vous changer de résidence, pour que celle-ci soit plus adaptée à votre nouvelle situation ?

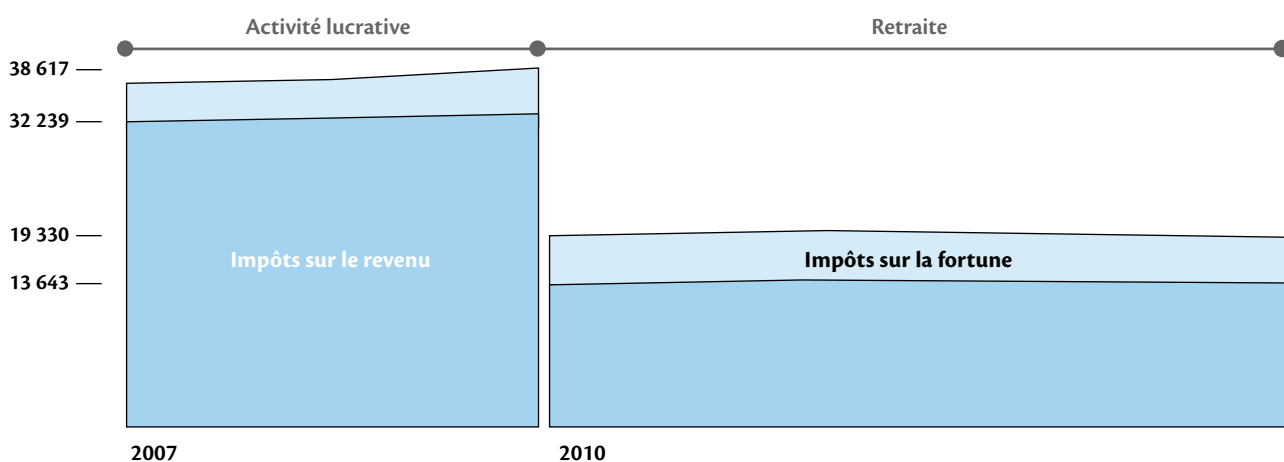
Les projets de vie sont nombreux et ceux-ci peuvent avoir un impact financier important. Il convient donc d'évaluer celui-ci avec précision, pour que vous puissiez concrétiser vos désirs tout en vous assurant un revenu régulier confortable.

Quelle sera votre charge fiscale ?

L'arrêt de votre activité professionnelle peut modifier considérablement votre charge fiscale. En général, celle-ci baisse au moment où vous cessez votre activité lucrative, car vous ne disposez plus du salaire de votre employeur. Toutefois, les rentes qui vous sont versées sont assimilées à un revenu. Les capitaux de prévoyance perçus à ce moment sont également imposés. Selon leur taux d'imposition, l'échelonnement de leur encaissement dans le temps peut briser la progression fiscale inhérente à l'encaissement simultané de plusieurs capitaux de prévoyance. Une planification optimale de vos revenus, qu'ils proviennent de vos rentes ou de vos placements, vous évite une imposition trop lourde au moment de la retraite.

Avez-vous pensé à l'inflation ?

Les revenus perçus durant votre activité lucrative sont généralement adaptés à l'inflation. Lorsque vous serez à la retraite, il y a de fortes probabilités pour qu'une partie de vos revenus ne le soit plus. Lors de la planification de votre retraite, il y aura lieu de considérer un coût de la vie toujours plus élevé, afin de maintenir à terme votre pouvoir d'achat.



Devez-vous établir un budget ?

Estimer vos dépenses et vos revenus actuels, ainsi que ceux dont vous disposerez à la retraite, n'est pas aisé. Pour vous aider, nous vous proposons, ci-dessous, un exemple de budget, qu'il vous suffira de compléter. Vous pourrez alors comparer facilement vos charges à vos ressources actuelles et futures.

Dépenses		Annuelles actuelles	Annuelles à la retraite
Habitat	Intérêts hypothécaires, loyer, frais accessoires (électricité, eau, chauffage), entretien, réparations, téléphone, radio, télévision		
Assurances	Assurance maladie, automobile, ménage, RC, autres (p.ex. pilier 3a)		
Santé	Médecin, dentiste, opticien		
Ménage	Alimentation, boissons, habillement, divers		
Transports	Transports publics, véhicules (carburant, entretien)		
Loisirs	Hobbies, sorties, excursions, livres, vacances		
Divers	Cotisations aux associations, cadeaux, dons, pensions alimentaires, réserve, imprévus...		
Impôts			
Total des dépenses			

Revenus		Annuels actuels	Annuels à la retraite
Revenus (activité principale et/ou accessoire)			
Rentes (AVS, LPP, viagère/privée)			
Revenus de valeurs immobilières et mobilières			
Autres revenus			
Total des revenus			

Contact

Notre équipe de spécialistes est en mesure de vous aider à appréhender de manière globale l'ensemble des éléments complexes et sujets à des adaptations en fonction des modifications légales, contenus dans cette brochure. Pour bénéficier de leurs conseils et d'une information toujours actualisée, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller personnel.

www.bcv.ch



Informations juridiques importantes

Exclusion de responsabilité. Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées à tout moment et sans que nous soyons obligés de vous les communiquer. Absence d'offre et de recommandation. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risques et de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant notre brochure relative aux risques dans le commerce de titres, avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future. Intérêts sur certaines valeurs ou auprès de tiers. Il est possible que notre établissement, des sociétés de son groupe et/ou leurs administrateurs, directeurs et employés détiennent ou aient détenu des intérêts ou des positions sur certaines valeurs, qu'ils peuvent acquérir ou vendre en tout temps, ou aient agi ou négocié en qualité de teneur de marché (« market maker »). Ils ont pu et peuvent avoir des relations commerciales avec les émetteurs de certaines valeurs, leur fournir des services de financement d'entreprise (« corporate finance »), de marché des capitaux (« capital market ») ou tout autre service en matière de financement. Restrictions de diffusion. Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (notamment Allemagne, UK, USA et « US persons »). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans les limites de la loi applicable. Marques et droits d'auteur. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Téléphones. Les appels téléphoniques qui nous sont adressés peuvent être enregistrés. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.